



PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal - 6 Juin 2017
Prise en compte des remarques du Préfet par D.C.M. du 16 septembre 2017

Zonage réglementaire

1AUB	A	Nh	UBa
1AUL	AI	Nj	UBb
2AU	N	UA	UI
			UL

Prescriptions

- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- ★ Éléments de patrimoine repéré au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Point de vue repéré au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-6/7 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme
- Bande de protection des lisières de 50m au titre du SDRIF
- Périmètre de réciprocité au titre de l'article L111-3 du code rural et de la pêche maritime

Liste des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Extension du cimetière	Commune	2184
2	Élargissement de la voirie : pan coupé et 3m à partir de l'alignement	Commune	215
3	Élargissement de la voirie : pan coupé	Commune	53
4	Élargissement de la voirie : création d'une place de retournement	Commune	292
5	Élargissement de la voirie : 2m à partir de l'alignement	Commune	195
6	Élargissement de la voirie : 2m à partir de l'alignement	Commune	414
7	Création d'une voie de desserte : 9m de large	Commune	388

